

**TRIBUNAL
DE GRANDE INSTANCE
d'EVRY**

MINUTE N° : 2018/

669

Audience du 20 Décembre 2018

AFFAIRE : N° RG 17/02485

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE
DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
D'EVRY

11ème Chambre M

ORDONNANCE DE DESISTEMENT

ENTRE

Monsieur Thibault Michel Fernand Jacques Bernard THOMAS, demeurant 9, Impasse Les Hauts de Sérignan - 34410 SERIGNAN
comparant en personne assisté de **Maître Elisabeth MANCIER-LHEURE** de la SELARL MANCIER-LHEURE NOUGARET, avocats au barreau d'ESSONNE, avocats plaidant

ET

Madame Brigitte Jacqueline FIX, demeurant 32, Avenue Pierrots - 91400 ORSAY
comparante en personne assistée de **Maître Katia NATHAN** de la SELARL NATHAN-GUERNINE, avocats au barreau d'ESSONNE, avocats plaidant, **Maître Sandrine GUERNINE** de la SELARL NATHAN-GUERNINE, avocats au barreau d'ESSONNE, avocats plaidant

Vu les articles 394 et suivants du Code de Procédure Civile,

Attendu que le demandeur se désiste de sa demande ;

PAR CES MOTIFS

Nous, **Géraldine SAVART**, Juge, assistée de **Clélia D'AMORE**, Greffier,

Constatons le désistement de l'instance inscrite au rôle général sous le numéro N° RG 17/02485 ;

Condamnons **Monsieur Thibault Michel Fernand Jacques Bernard THOMAS** aux dépens ;

Fait à EVRY, le **VINGT DECEMBRE DEUX MIL DIX HUIT**

LE GREFFIER

LE JUGE AUX AFFAIRES FAMILIALES



Copie certifiée
conforme à l'original
Le Greffier